

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### L'Assemblée Générale Mixte de Celectis se tiendra à huis-clos le 1 juin 2021

Le 26 avril 2021 – New York (N.Y.) – [Celectis](https://www.celectis.com) (Euronext Growth : ALCLS ; Nasdaq : CLLS).

Chers actionnaires,

Dans le contexte de l'épidémie de COVID-19 et conformément à l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, il a été décidé de tenir l'assemblée générale mixte de la société au siège social de cette dernière : 8, rue de la Croix Jarry, 75013 Paris, à « huis-clos », c'est-à-dire hors la présence des actionnaires et des personnes pouvant habituellement y assister.

L'assemblée générale fera l'objet d'une **retransmission vidéo** dont les modalités seront précisées ultérieurement sur le site internet de la Société ([www.celectis.com](https://www.celectis.com)). Des moyens techniques seront mis en place afin de permettre aux actionnaires de poser des questions pendant l'assemblée générale auxquelles il sera répondu en séance, les actionnaires sont donc invités à **consulter régulièrement** la rubrique dédiée à l'assemblée générale 2021 sur le site internet de la Société ([www.celectis.com](https://www.celectis.com)).

#### **Le Vote**

Dans ces conditions, les actionnaires sont invités à voter à distance, avant la tenue de l'assemblée générale, en donnant pouvoir au président ou à toute autre personne physique ou morale de son choix, ou en retournant le formulaire de vote par correspondance.

Exceptionnellement, nous vous invitons à ne pas donner pouvoir à un tiers pour vous représenter à l'assemblée dans la mesure où celle-ci se tiendra hors la présence physique des actionnaires et donc des tiers mandataires éventuels et à privilégier le vote par correspondance ou à donner pouvoir au président.

**Compte-tenu de l'incertitude entourant les délais postaux dans les circonstances actuelles, il est recommandé aux actionnaires de recourir, lorsque que cela est possible, aux moyens de communication électroniques dans le cadre de leurs démarches et communications relatives à cette assemblée générale.**

**Pour l'actionnaire nominatif** : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, soit par courrier à l'aide de l'enveloppe prépayée jointe à la convocation, soit par courriel à l'adresse suivante [agm@celectis.com](mailto:agm@celectis.com) au plus tard le **28 mai 2021**.

**Pour l'actionnaire au porteur** : demander ce formulaire auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'assemblée. Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration devra être accompagné d'une attestation de participation délivré par l'intermédiaire financier et renvoyé par celui-ci soit par courrier à l'adresse suivante : Société Générale – Service assemblées – 32 rue du Champ de Tir, CS 30812, 44308 Nantes cedex 3, soit par courriel à l'adresse suivante [agm@celectis.com](mailto:agm@celectis.com) au plus tard le **28 mai 2021**.

Les demandes de formulaire de vote doivent parvenir à la Société Générale via l'intermédiaire financier de l'actionnaire, à l'une des adresses indiquées ci-dessus, six jours au moins avant la date prévue de l'assemblée, soit le **26 mai 2021**.

Ne seront pris en compte que les formulaires de vote dûment remplis parvenus à la Société Générale, à l'une des adresses indiquées ci-dessus, trois jours au moins avant la date prévue de l'assemblée, soit le **28 mai 2021** au plus tard, et accompagnés de l'attestation de participation délivrée par les intermédiaires habilités, pour les actions au porteur.

### ***Demandes d'inscription de projets de résolution ou de points à l'ordre du jour***

Les demandes d'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour de l'assemblée remplissant les conditions prévues par les articles L. 225-105, R. 225-71 et R. 22-10-22 du Code de commerce, présentés par des actionnaires, doivent, conformément aux dispositions légales, parvenir à Collectis, 8, rue de la Croix Jarry - 75013 Paris, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante [agm@collectis.com](mailto:agm@collectis.com) au plus tard le **vingt-cinquième jour** qui précède la date de l'assemblée.

Ces demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte qui justifie de la possession ou de la représentation par les auteurs de la demande de la fraction du capital exigée par l'article R. 225-71 susvisé. En outre, l'examen par l'assemblée des points ou des projets de résolutions déposés par les actionnaires dans les conditions réglementaires est subordonné à la transmission par les auteurs de la demande d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription des titres dans les mêmes conditions au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée.

Les textes des projets de résolution présentés par les actionnaires et la liste des points ajoutés à l'ordre du jour à leur demande seront mis en ligne sur le site de la Société [www.collectis.com](http://www.collectis.com) dès lors qu'ils remplissent les conditions précitées.

### ***Questions écrites***

Conformément aux articles L. 225-108 et R. 225-84 du Code de commerce, tout actionnaire peut adresser des questions écrites. Ces questions sont envoyées par courrier électronique à l'adresse [agm@collectis.com](mailto:agm@collectis.com) ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président du Conseil d'administration, au siège de la Société, 8, rue de la Croix Jarry - 75013 Paris. Conformément à l'article 8-2 du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 tel que modifié par le décret n° 2020-1614 du 18 décembre 2020, pour être prises en compte, les questions écrites doivent être reçues avant la fin du second jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit avant le **28 mai 2021** à minuit. Ces questions doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Par ailleurs, dans la mesure où l'assemblée générale hors la présence physique des actionnaires, il est rappelé que les actionnaires ne pourront pas proposer des résolutions nouvelles, pendant l'assemblée générale.

Des moyens techniques seront mis en place afin de permettre aux actionnaires de poser des questions pendant l'assemblée générale auxquelles il sera répondu en séance, les actionnaires sont donc invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'assemblée générale 2021 sur le site internet de la Société.

### **À propos de Collectis**

Collectis développe les toutes premières immunothérapies allogéniques fondées sur des cellules CAR-T, inventant le concept de cellules CAR-T ingénierées sur étagère et prêtes à l'emploi pour le traitement de patients atteints de cancer. En capitalisant sur ses 20 ans d'expertise en ingénierie

des génomes, sur sa technologie d'édition du génome TALEN® et sur la technologie pionnière d'électroporation PulseAgile, Collectis développe des produits candidats innovants en utilisant la puissance du système immunitaire pour cibler et éliminer les cellules cancéreuses.

Dans le cadre de son engagement dans la recherche de thérapies curatives contre le cancer, Collectis a vocation à développer des produits candidats UCART dirigés vers les besoins médicaux non-satisfaits de patients atteints de certains types de cancer, notamment la leucémie myéloïde aiguë, la leucémie lymphoblastique aiguë à cellules B et le myélome multiple.

Le siège social de Collectis est situé à Paris. Collectis est également implanté à New York et à Raleigh aux États-Unis. Collectis est coté sur le marché Euronext Growth (code : ALCLS) ainsi que sur le Nasdaq Global Market (code : CLLS).

Pour en savoir plus, visitez notre site internet : [www.collectis.com](http://www.collectis.com).

Suivez Collectis sur les réseaux sociaux : @collectis, LinkedIn et YouTube.  
TALEN® est une marque déposée, propriété de Collectis

**Pour plus d'informations, merci de contacter :**

**Contacts Media**

Pascaline Wilson, Communications Manager, 07 76 99 14 33, [media@collectis.com](mailto:media@collectis.com)  
Caroline Carmagnol et Najette Chaib, ALIZE RP, 06 64 18 99 59, [collectis@alizerp.com](mailto:collectis@alizerp.com)

**Contact pour les relations avec les investisseurs**

Simon Harnest, Chief Investment Officer, +1 646-385-9008, [simon.harnest@collectis.com](mailto:simon.harnest@collectis.com)